

Contrat Viande de Veau 2021

AMAP d'Aigrefeuille sur Maine

La ferme du Pâtis
Deniaud Christophe
21 Le Pâtis
44190 St-Lumine de Clisson
deniaud.lepatis@free.fr

Ci-dessus dénommé le producteur

Et

Mme/M :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Adresse électronique :

Ci-dessus dénommé l'amapien-ne

Objet : le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de veau certifié élevé en agriculture biologique.

Les engagements du producteur :

Christophe a choisi que son élevage se fasse de la manière la plus naturelle possible, en laissant son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées. Il souhaite que les amapien(nes) prennent du plaisir à consommer ses produits, comme lui prend plaisir à élever ses vaches limousines.

Le producteur s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et lui-même.

Le producteur s'engage à fournir de la viande de bœuf de son exploitation uniquement.

Christophe Deniaud s'engage à nous fournir de la viande de veau aux conditions suivantes :

-par colis de 10kg : 8 à 10 sachets de 2 escalopes, 1 rôti (noix, noix pâtissière), 1 rôti à braiser (épaule, bas de carré), 2 à 3 paquets de 2 côtes, 2 à 3 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 à 2 tendrons (poitrine de veau à griller ou à blanquette), 1 jarret de veau coupé façon osso bucco.

-par colis de 5kg : 4 à 5 sachets de 2 escalopes, 1 rôti, 1 à 2 paquets de 2 côtes, 1 à 2 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 tendron (poitrine de veau à griller ou à blanquette).

Nb : **les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 25 grammes**, il n'y a plus de régulation à faire en fin d'année ; les colis de 5 kg ne sont jamais composés de jarret de veau façon osso bucco.

Les engagements de l'amapien-ne :

-prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,

-s'engager à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions,

-s'engager sur la commande indiquée ci-dessous,

-s'assurer d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « **EARL du Pâtis** », à remettre avec le contrat auprès du référent ou dans la boîte à contrats.

Les dates exactes de livraisons vous seront communiquées par le bulletin 2 à 3 semaines avant celle-ci.

DATE	FIN JUIN	SEPTEMBRE	NOVEMBRE	TOTAL
COLIS 5kg (79,00€ le colis)				
COLIS 10kg (148€ le colis)				
TOTAL				

Soit un total de€

Fait à le En 2 exemplaires

L'Amapien-ne :

Le producteur :

Référent Amap contrat bœuf : Damien Merlet 02 40 80 91 37 mail : lesmervid@gmail.com